

L'Assemblée des usagers de l'eau : le constat



Aperçu des réponses au questionnaire

56,8% des répondants ont participé à l'AUE en réponse à une sollicitation de la métropole (site internet, évènement, Eau FuturE...)

57,89% des répondants sont satisfaits du fonctionnement de l'AUE

CSP : 75,86% sont Cadres/PIS (44 sur 58 répondants)



Extrait d'entretien qualitatif:

"Je trouve qu'il y a un énorme travail de grande qualité sur nous informer, nous mettre tous au même niveau, faire venir des intervenants pour aussi pointer les questions contradictoires sur les sujets. Le problème, c'est qu'on ne passe pas notre temps à faire ça nous."

Les enjeux de la démocratie participative

Etat des lieux de la littérature

Vision du participant

Quel niveau de participation envisagé pour l'AUE ? (Chelzen et Jégou, 2015) :

- 1) information,
- 2) consultation,
- 3) diagnostic partagé,
- 4) co-construction.

Transparence requise pour éviter les déceptions et l'écoute sélective

Un participant à informer/ politiser, (= montée en compétence, Richard-Ferroudji) :

Un participant à écouter, à consulter (effet sur les participants = écoute, Richard-Ferroudji, 2018) : il est expert de son savoir d'usage (Crémin, Linton, Jacquin et Perrin, 2018)

Un participant cherchant à oeuvrer pour l'intérêt général, cherche à contribuer à la prise de décision, logique de co-construction (effet substantiel = action sur les politiques publiques et effet sur les participants = reconnaissance, Richard-Ferroudji, 2018) :

- 1° recherche d'un intérêt commun à défendre pour la catégorie des usagers domestiques (Narcy et al, 2013) ou
- 2° valorisation des intérêts les plus défavorisés pour ajuster les politiques publiques locales (Loisel et Rio, 2024)

Communs

Quels objets peuvent devenir des communs ?

- Un domaine du commun réservé concernant les ressources à usage collectif (vision essentialiste), la gouvernance par le commun répond ici à une exigence de rationalité (Ostrom, 1990)
- Le commun comme la décision d'un collectif de décréter une chose comme "inappropriable" (Dardot, Laval, 2014)

Comment se gère un commun ?

- La participation directe comme garante de l'instituant perpétuel que doit constituer un commun (Dardot, Laval, 2014)
- La gouvernance du commun comme lieu de débat permettant la confrontation des différents groupes d'intérêts à découvert (Vitello, 2025)
- L'intérêt persistant d'une délégation de l'expertise pour les participants : pas de gestion technique par la démocratie directe (Barbier, Barraqué et Tindon, 2019)

L'Assemblée un commun pour elle même ?

L'Assemblée comme un dispositif de gouvernance territoriale à considérer comme le fruit de divers groupe d'acteurs à concerter pour en accompagner l'évolution (Pireaux et Tonneau, 2019)

Représentativité

Comment envisager la représentativité selon le fonctionnement de l'AUE ? (Pitkin, 1967)

- représentativité formelle
- les participants ne représentent que l'assemblée telle que constituée actuellement,
- représentativité substantielle

Comment s'assurer que les participants représentent effectivement les intérêts des grands lyonnais ?

- représentativité descriptive
- Représentation sociale stricte de la population grand lyonnaise.

Constat :

Sous représentation des milieux populaires et sur-représentation de citoyens contrôleurs = multiplient les expériences de participation civique (Bailly, 2024)

Attirer au delà des citoyens contrôleurs ?

- Voir l'engagement au sein de l'AUE comme un engagement de groupe et non individuel, créer les conditions du sentiment d'appartenance au groupe par la création d'une identité collective
- Etre transparent sur les finalités de la démarche (Arnal et Haegel, 2019).

Les enjeux de la démocratie participative (les références citées par thème)



Vision du participant

- Chelzen, H., et Jégou, A. (2015). À la recherche de l'habitant dans les dispositifs participatifs de projets urbains durables en région parisienne : Les éclairages de l'observation participante. Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, Vol. 6, n°2, septembre 2015.
- Crémin, É., Linton, J., Jacquin, N., & Perrin, J.-A. (2018). Légitimité des savoirs citoyens dans la gestion participative des territoires de l'eau. Participations, 21(2), (p.117-141). <https://doi.org/10.3917/parti.021.0117>
- Narcy, J-B. et al., (2013). Regards des sciences sociales sur la mise en œuvre des politiques de l'eau. France : Onema.
- Rey-Valette, H., Beuret, J.-E., & Richard-Ferroudji, A. (2018). Des indicateurs pour identifier les effets des démarches participatives : Application au cas du département du Gard : Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Janvier(1), (p.5-32).
- Rio, N., & Loisel, M. (2024). Pour en finir avec la démocratie participative, Textuel.

Communs

- Barbier, R., Barraqué, B. et Tindon, C. (2019). L'eau potable pourrait-elle devenir un bien commun ?, Développement durable et territoires, vol 10, n°1, Avril 2019, mis en ligne le 24 juillet 2020. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.13231>
- Dardot, P., & Laval, C. (2014). Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.dardo.2015.01>
- Ostrom, E. (1990). Governing the commons. The evolution of Institutions for collective Action. Cambridge : Cambridge University Press.
- Piraux, M. et Tonneau, J.-P. (2023). Penser le dispositif de gouvernance territoriale comme un commun. Géographie, économie, société, . 25(2), (p.465-485). <https://doi.org.ressources.sciencespo-lyon.fr/10.3166/ges.2023.0021>
- Vitiello, A. (2025). L'émancipation au pluriel. Communalisme, autogestion et démocratie des communs. Participations, 42(2), (p.151-182). <https://doi.org/10.3917/parti.042.0151>

Représentativité

- Arnal, C., & Haegel, F. (2019). Les freins à la participation des populations précaires. Comment une association façonne les identifications collectives. Participations, 25(3), (p.83-107). <https://doi.org/10.3917/parti.025.0083>
- Bailly J. (2024). Introduction. In Les citoyens-contrôleurs de l'action publique. Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion, (p.11-34). <https://doi.org/10.4000/13mk>
- Pitkin, H. F. (1967). The Concept of Representation (1st ed.). University of California Press. <https://doi.org/10.2307/jj.2711645>





L'Assemblée des usagers de l'eau : 3 scénarios

Recommandations générales

La communication :

- Plus de communication sur l'Assemblée : par une présence sur les réseaux sociaux.
- Faire connaître l'Assemblée lors de manifestations culturelles

Le parcours Usager :

- Quart d'heure de sociabilisation en amont des séances
- Créer un parcours d'entrée pour les nouveaux participants
- Communication personnalisée et mails nominatifs, utilisation de plateforme collaborative
- Distribution de supports individuels de suivi des séances
- Cibler les ressources documentaires à consulter par séance dans le dossier de présentation.

La gouvernance du dispositif:

- Rendre plus visible l'agenda des séances
- Mise en place de "Call to action" et définition d'indicateurs pour mesurer l'impact des travaux
- Formalisation d'un dispositif de copilotage qui insère les membres.

La participation en séance :

- Enregistrement des séances pour rediffusion via internet.
- Mettre en place d'outils de distribution équitable de la parole : jetons de parole, rapporteur tournant.
- Faire des ateliers de connaissance institutionnelle sur le sujet de l'eau.

Cadre juridique

- Expliciter et formaliser le statut juridique de l'Assemblée
- Production d'une charte, afin de rendre transparent le rôle de l'Assemblée, le fonctionnement des cycles et les objectifs

→ Objectif : moins de dépendance aux alternances politiques, améliorer l'organisation, stabiliser les principes fondamentaux

L'Assemblée renouvelée

Prioriser le développement de l'expertise citoyenne

1 TRANSPARENCE

Rédiger une charte de fonctionnement de l'AUE

- but de l'AUE : montée en expertise des citoyens
- type de production : tendre vers le diagnostic partagé
- fonctionnement : institutionnaliser des temps de retours après les CA de la Régie et un droit de suite sur les propositions émises
- élargir le public : entériner la diversification des formats de rencontre en prévoyant des séances supplémentaires

2 ORGANISATION ET SUIVI DES SÉANCES

- Diversifier les formats : ateliers thématiques, tables rondes multi-acteurs, ciné-débats, visites de sites
- Laisser les membres proposer les acteurs à rencontrer
- Diffuser les comptes rendus des séances sous forme de Newsletter ainsi que dans le magazine de la métropole et visibiliser la page internet de l'AUE

3 CCSPL

Renforcer les liens avec la commission eau

4 REPRÉSENTANTS À LA RÉGIE

Créer un comité de suivi composé de membres volontaires de l'AUE afin d'améliorer la restitution des connaissances sur la Régie

L'Assemblée territoriale

S'appuyer sur les territoires pour construire un dialogue plus efficace

1 DÉLOCALISATION DES SÉANCES

- Organiser des séances délocalisées sur les circonscriptions métropolitaines, dont les réflexions sont débattues lors de séances dédiées sur Lyon
- Mobiliser les mairies pour inviter les citoyens à participer aux séances

2 S'APPUYER SUR LES INITIATIVES LOCALES

- Assister aux séances des comités de bassins et instances territoriales de l'eau
- Créer des réunions de coordination avec ces instances
- Prévoir une présence dans les événements locaux de l'eau, dans les collèges et lycées pour sensibiliser

3 FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

- Mettre en place une fiche navette entre les services de la Métropole et l'Assemblée pour discuter de l'opérationnalité des recommandations
- Améliorer le site internet, afin d'en faire une interface d'échange et de base de données

L'Assemblée participante

Faire de l'Assemblée un dispositif représentatif et plus autonome

1 TIRAGE AU SORT

- Renforcer la représentativité par un tirage au sort avec quotas sociaux
- Assurer la diversité des profils et l'inclusion des publics éloignés
- Faciliter l'engagement par l'indemnisation et la prise en charge logistique

2 AUTO-SAISINE ET INTERPELLATION

- Permettre l'auto-saisine des sujets par les membres
- Permettre l'interpellation directe des institutions
- Formaliser les retours de l'administration sur les propositions
- Garantir un impact réel sur les politiques publiques

3 FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

- Garantir l'autonomie de fonctionnement de l'Assemblée
- Mettre en place un bureau mixte de gestion (usagers, élus, agents)
- Organiser la cogestion des ordres du jour et de la vie de l'Assemblée
- Structurer le travail en sous-groupes internes thématiques